

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 4

Artikel: Une curieuse lettre
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Exposition universelle de 1867, à Paris.

La grande exhibition qui se prépare et qui doit s'ouvrir le 1^{er} avril 1867 sera plus grandiose qu'aucune de celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour; ce n'est pas seulement l'industrie qui est conviée à cette imposante solennité, ce sont aussi les beaux-arts et l'agriculture; c'est-à-dire qu'on pourra y admirer tous les produits naturels ou artificiels, créés ou améliorés par l'intelligence humaine, dans tous les domaines où elle exerce son empire.

La disposition adoptée pour le bâtiment de l'exposition est des plus originales; l'édifice proprement dit aura la forme ovale et sera divisé à son intérieur en six galeries concentriques, recouvrant ensemble un espace de 155,211 mètres carrés (54 1/2 poses vaudoises). Les produits d'un même pays seront répartis sur un espace s'ouvrant en éventail, du centre vers le contour; les produits analogues de tous les pays seront au contraire réunis dans une même galerie.

Un parc d'environ 244,000 mètres carrés sera créé autour du palais de l'exposition; il recevra le bétail et en général toute l'exposition agricole; ses subdivisions correspondent, pour les divers pays, à celles de l'intérieur.

La surface assignée à la Suisse, dans l'intérieur du palais, est de 2416 mètres carrés (soit 268 perches carrées). La première galerie, de 107 mètres carrés, recevra l'exposition d'antiquités et celle des beaux-arts; la seconde galerie, de 156 mètres carrés, recevra les produits de l'application industrielle des arts et des sciences, l'imprimerie, la reliure, la fabrication du papier, la photographie, les livres d'école et d'instruction, etc. La troisième galerie, de 419 mètres carrés, recevra tous les objets possibles d'ameublement; dans la quatrième galerie, de 448 mètres carrés, seront exposés les objets servant de vêtements; dans la cinquième, de 921 mètres carrés, figureront les produits bruts et les produits ouverts de l'industrie, minéraux, cuirs, machines, appareils télégraphiques, etc. Enfin, la sixième galerie, de 246 mètres carrés, est destinée aux denrées alimentaires de toute espèce. Un restaurant suisse sera probablement établi dans cette galerie, à la condition d'avoir un caractère national bien caractérisé; l'emplacement consacré à cette destination sera

livré gratuitement; il aboutira à une promenade couverte de 129 mètres carrés de surface et qui conduira au parc extérieur.

Nous aimons à croire que la Suisse se présentera honorablement à l'exposition universelle de 1867; toutes les industries peuvent concourir et il est particulièrement dans les vues de la commission impériale de voir figurer, avec leurs prix réels, les objets de consommation courante et qui se recommandent par leur utilité et leur bon marché.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les demandes d'admission doivent être parvenues au département de l'agriculture et du commerce *avant le 31 janvier prochain*, terme de rigueur; ensorte que ceux qui ont l'intention d'exposer n'ont pas de temps à perdre avant que de prendre leur détermination. Nous croyons savoir qu'un appel va être adressé par la commission vaudoise pour l'exposition universelle à tous les artistes, industriels et agriculteurs du pays, pour les engager à participer en grand nombre à cette grande lutte entre les pays du monde entier. Espérons que cet appel sera entendu et que ce sera avec un juste sentiment d'orgueil que les Vaudois pourront contempler, dans quinze mois, leur exposition nationale.

S. C.

Une curieuse lettre.

Chacun connaît l'histoire de la *machine infernale* ou de l'odieuse attentat dirigé contre le Premier Consul, par les intrigues du parti royaliste et des Anglais. Georges Cadoudal, chef des Chouans, avait passé la Manche après la pacification de la Vendée et devint un instrument de vengeance pour l'Angleterre, contre Bonaparte. Georges quitta Londres en 1800 et arriva dans le Morbihan, avec une ceinture regorgeant d'or. Il envoya à Paris quelques sicaires chargés d'assassiner le Premier Consul, parmi lesquels se trouvaient Limoclan, Saint-Régent, Carbon, etc. Les assassins remplirent de poudre et de mitraille un baril qu'ils disposèrent sur une petite charrette attelée d'une rosse. La charrette fut placée dans la rue Saint-Nicaise, où le Premier Consul devait passer pour se rendre à l'Opéra. Ces monstres eurent la cruauté de faire garder le cheval par une jeune fille de 15 ans. Grâce à son cocher

qui, dit-on, s'était enivré ce soir là et partit à toutes brides, le Premier Consul échappa à l'affreuse machine, qui n'éclata que lorsque la voiture l'eût dépassée. La secousse fut épouvantable ; la mitraille déchira la façade des maisons voisines et un grand nombre de morts et de blessés encombrèrent la rue.

Ensuite des habiles perquisitions de Fouché, ministre de la police, les coupables furent découverts. Carbon, caché chez les demoiselles de Cicée, nièces de M. Cicée, autrefois archevêque de Bordeaux, qui l'avaient pris pour un émigré royaliste rentré dans le pays, fut arrêté. Il dénonça ses complices et fut décapité avec Saint-Régent. Limoëlan avait eu le temps de s'enfuir.

Après avoir rappelé ces quelques détails, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt la lettre suivante, dont nous possédons l'original, que nous reproduisons textuellement. Elle est adressée :

Au citoyen
Bourdillon, aubergiste
à l'Ours, sous les arcades
à Lausanne,
(en Suisse)

Cette adresse porte le timbre de Toulon.

L. M.

Du port de Toulon, salle de la déportation, le 15 août 1802.

Monsieur,

Quoique je n'aye pas l'honneur de vous connaître que sous le rapport de votre réputation, je n'ai pas balancé à m'adresser à vous, dans l'espoir que vous ne démentirez pas l'opinion favorable qu'on m'a donné de votre délicatesse et probité. Ma situation critique ne me permettant pas de confier aux papier de longs détails, il suffira pour me faire connaître de vous dire que je suis en ma qualité de trésorier de l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, un des principaux accusés de l'attentat fait aux jours du 1^{er} consul, le 3 nivôse, an 9, par l'explosion de la machine infernale : témoin à la suite de cet événement, de l'arrestation de M. de S^t Régent, Carbon, et de M^{lle} de Cicée, nièce de monseigneur l'archevêque de Bordeaux. Sur des avis secrets, craignant de subir le même sort, je résolus de m'expatrier pour jamais ; je rassemblai donc à la hâte au fond d'un petit coffret, les débris de ma fortune formant un capital de 2000 doubles Louis d'or, un écrain garni de bijoux très précieux et de papiers de la dernière importance ; et je partis pour Lausanne, où je croyais trouver M. Delort, ancien chef d'escadron de carabiniers qui par émigration s'y était retiré ainsi que M. l'abbé d'Aigubelle, mon cousin. Mais frustré dans mon attente, et ayant été averti que j'avais été reconnu, et que les Français cherchaient à m'arrêter, je n'eus que le temps de me sauver de la ville, et comme je me vis poursuivi, je m'arrêtai à quelques pas de distance de la ville, et gagnai la traverse résolu de ne pas rester nanti de mon coffret, ma dernière ressource, mais de le déposer dans un lieu de sûreté. Je m'assurai donc de n'être observé par personne, et je fouillai avec mon couteau de chasse en terre un trou de la profondeur d'environ 2 pieds et demi, j'y plaçai mon coffret, le recouvris avec soin et ne m'éloignai qu'après avoir pris sur les lieux et par écrit, les renseignements topographiques les plus exacts que je colai entre la couverture de mon porte-feuille pour m'assurer un facile recouvrement. Mais hélas ! peu de jours après je fus arrêté vers Nyon par deux gendarmes contre lesquels je fis une si vive résistance que j'en blessai un très grièvement. Mais il fallut céder contre la force et me voir garrotter et conduit à Paris par devant un tribunal spécial qui me condamna à la déportation ; et voila 6 mois que je suis transféré en ce lieu, enfin

le désir de récupérer mon dépôt, l'impossibilité d'agir moi-même et l'obligation de rendre à un des préposés à notre surveillance, une somme d'argent qu'il m'a prêté sur nantissement de ma malle, pour envoyer à mon avocat qui travaille à la révision de mon fatal procès, tout m'a déterminé à madresser à vous. Veuillez, Monsieur, peser mûrement le contenu de ma lettre, et ne commettre aucune indiscretion, qui me serait préjudiciable. Je n'attends que votre prompte réponse pour vous faire passer les renseignements en question, avec lesquels il sera impossible de vous tromper. Je ne vous parle pas de ma reconnaissance, je laisserai à votre délicatesse le soin de la prescrire.

Salut et considération,

Le comte DE MONT-GAILLARD.

P.-S. La prudence exige que vous ne m'écriviez qu'avec la plus grande circonspection, vous mettez votre lettre sous enveloppe à l'adresse cy (au Cⁿ Louis Cigne, rue de la glacière n^o 18, isle 85, à Toulon) et sur la lettre (pour M. de Mont-Gaillard). N'omettez pas surtout d'affranchir votre lettre car elle ne me parviendrait pas sans cette formalité qui est ici du plus strict usage.

Le club des amis de la liberté,

dans le temple de Saint-Laurent, à Lausanne.

II.

Chaque jour, la société des *Amis de la liberté* recevait de nouveaux adeptes et entendait de nouveaux orateurs. Il s'y passait quelquefois les scènes les plus curieuses, entr'autres celle où l'on vit paraître à la tribune le citoyen Heubach, se faisant présenter par le fameux patriote Reymond, comme « un aristocrate converti, » et donnant sa profession de foi politique à l'assemblée. — « Vous venez d'entendre, dit Reymond, un citoyen ci-devant aristocrate, qui vous a parlé avec une franchise bien rare chez cette classe d'hommes. Il est venu auprès de moi me demander une carte d'entrée à la société, m'invitant à écrire sur cette carte : *pour Heubach, aristocrate converti*. L'assemblée, enthousiasmée par cet acte de régénération, offrit à Heubach une carte de civisme et l'invita à recevoir l'accolade fraternelle.

On entendit aussi, non sans des applaudissements frénétiques, le citoyen Falconnier s'écrier avec une énergie digne de ses bras vigoureux : « Je suis forgeron de mon état ; mon patriotisme est connu, j'ai signé l'un des premiers pour la liberté, et tant qu'il me restera un souffle de vie, je briserai, amincirai et détruirai les fers de l'aristocratie sous le marteau de l'égalité. » Il va sans dire que ces paroles étaient assaisonnées de gestes non moins expressifs.

Mais de tous les orateurs de la société, celui qui captivait le plus vivement l'auditoire, c'était le citoyen Reymond, vrai tribun, que nous verrons plus tard devenir le chef de la bande des *Bourla-papay*. Dans le compte-rendu de la séance du 15 février, voici en quels termes on parle de ce bouillant patriote : « Le brave Reymond monte à la tribune et lance la foudre sur la tête des aristocrates, il exhorte, il réveille les